

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

AFFAIRES DE POLOGNE.

Sous ce titre : *Réplique collective et identique des trois cours*, on lit dans le *Mémorial diplomatique* :

La fâcheuse impression produite par les dépêches du prince Gortschakoff avait amené les trois cours de Paris, de Londres et de Vienne à se poser cette alternative : Faut-il répliquer à la réponse russe ? ou ne convient-il pas plutôt de briser là toute négociation ?

Ce dernier parti offrait, à coup sûr, l'avantage de déployer plus d'énergie et de fermeté ; mais, d'un autre côté, les trois puissances se sont demandé si elles devaient rester sous le coup d'une réponse superficielle, habilement calculée pour égayer l'opinion publique. Après avoir mûrement pesé les motifs qui pouvaient militer en faveur de l'une ou de l'autre alternative, et s'être pénétrées de la gravité de la situation actuelle, elles se sont arrêtées à un moyen terme, qui concilie le soin de leur propre dignité avec les intérêts de l'Europe et les souffrances de la Pologne.

Les trois cours sont convenues de faire une réplique *identique*, dans le double but de réfuter la réponse du prince Gortschakoff et de poser leur programme comme un *minimum* inaltérable et immuable.

A cet effet, un projet de note collective a été rédigé le 21 juillet par le cabinet des Tuileries, et communiqué, à Londres et à Vienne, pour en faire agréer l'acceptation, sauf à y introduire les modifications que l'une ou l'autre cour croirait utile d'y apporter.

C'est par le courrier qui a quitté Paris dans la soirée du 22 que le projet de rédaction élaboré par M. Drouyn de Lhuys a été expédié à Vienne, après avoir été, la veille, envoyé à Londres.

On espère que la réponse des deux cabinets pourra être reçue mardi prochain au plus tard. Dans cette prévision, le prince de Metternich, qui est retourné à Trouville, jeudi soir, compte revenir à Paris dans la matinée du 28, afin de conférer avec M. le ministre des affaires étrangères.

Bien que la note identique qu'il s'agit d'envoyer à Saint-Petersbourg ne soit pas un *ultimatum*, les trois cours ne manqueront pas d'ajouter la déclaration qu'elles entendent par là clore toute discussion ultérieure avec la Russie et ne s'inspirer dorénavant que des intérêts de l'Europe, si gravement compromis par la prolongation des troubles de la Pologne.

Dans cet intervalle, les cabinets de Paris, de Londres et de Vienne se concerteront sur la nature et la portée d'un acte diplomatique destiné à donner à leur entente l'expression définitive d'une volonté irrévocable.

Si la Russie, en présence de la dernière dépêche de l'Autriche, en date du 19 juillet, a déjà consenti à l'acceptation des six points, à plus forte raison, devant l'attitude énergique et fermement unie des trois puissances, se prêtera-t-elle à un rapprochement complet.

Le projet de réponse de la France à la dernière note du prince Gortschakoff a été, nous assure-t-on, envoyé à l'Empereur à Vichy, et nous croyons savoir que cette réponse est depuis deux jours entre les mains des ca-

binets de Londres et de Vienne.

On attend, d'un moment à l'autre, la réponse de ces deux cabinets.

Nous connaissons déjà une partie de la note de l'Autriche, et nous pouvons affirmer qu'il n'y sera rien changé dans la dépêche définitive qu'elle doit faire parvenir à Saint-Petersbourg. (La France.)

Nous recevons le texte de la réponse russe à la note autrichienne, ainsi que la dépêche écrite par M. de Rechberg, sous l'impression de cette réponse, et adressée aux représentants de l'Autriche à Paris et à Londres.

Les déclarations que renferme ce dernier document, émanées de l'éminent homme d'Etat qui dirige la politique étrangère de l'Autriche, sont de nature à rassurer ceux qui auraient pu redouter la mollesse et l'indécision du cabinet de Vienne.

M. de Rechberg s'est empressé de rétablir le sens de la note autrichienne du 18 juin, inexactement interprété par le prince Gortschakoff ; le commentaire net et précis qu'il en donne fait disparaître toute nuance sur tous les points importants entre le langage de l'Autriche et celui des puissances occidentales.

Sollicité du côté de la Russie et de la Prusse, le cabinet de Vienne a fait un pas de plus du côté de la France et de l'Angleterre ; sa loyauté proteste contre les doutes dont elle a été l'objet ; son adhésion complète aux vues des cabinets de Paris et de Londres s'affirme avec une netteté qui ne laissera subsister aucune équivoque.

Telle a été l'effet de la dépêche russe à Vienne. Elle n'a servi qu'à fortifier l'entente des

trois puissances, en provoquant de la part de l'Autriche une déclaration qui associe de la manière la plus intime son action à celle des cours de France et d'Angleterre. (Idem.)

On mande de Londres, le 25 juillet :

Une dépêche de lord Napier à lord Russell, en date du 18 juillet, vient d'être publiée.

Lord Napier a eu une conversation avec l'ambassadeur de France, qui considère la réponse de la Russie comme une insulte devant amener une rupture immédiate. L'ambassadeur anglais partage l'opinion du duc de Montebello que la réponse n'est pas acceptable par l'Angleterre. Il a invité le duc de Montebello à se rendre avec lui chez le prince Gortschakoff, dans l'espoir que le ministre russe pourrait leur donner une explication de ses vues de nature à mitiger l'impression produite par ses dépêches.

Lord Napier a dit au prince Gortschakoff : Je crains bien que votre réponse ne soit considérée par l'Angleterre comme un moyen de gagner du temps pour détacher l'Autriche de notre alliance. C'est une offense aux puissances que de vouloir les exclure d'une conférence sur une question pour laquelle elles ont manifesté un si vif intérêt. Le projet de faire résoudre cette question par les puissances copartageantes n'inspirera pas de confiance. Aucune réponse ne pouvait être moins conciliante et moins pacifique.

Lord Napier a demandé ensuite au prince Gortschakoff quelle forme et quelle base il entendait donner à la conférence entre la Prusse, l'Autriche et la Russie ; et s'il se proposait d'en exclure la France et l'Angleterre, même

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

Bamalec devint pourpre comme s'il eût été menacé d'un coup de sang.

— Ah ! c'est beau... ah ! c'est vraiment beau ! dit-il en suffoquant. A ce trait sublime on reconnaît bien l'amour, le véritable amour ! Mais, en conscience, reprit-il, une pareille bonté d'âme dépasse les bornes et je n'entends pas accepter.

— Vous me désobligeriez en refusant.

— Cependant, mon cher ami...

— Pas de réplique, je vous en prie.

— N'allez pas croire, au moins, que je vous aie parlé des intentions de Martin Scaër pour provoquer votre libéralité.

Cette fois Maxime ne parvint point à réprimer un sourire railleur.

— Rassurez-vous, murmura-t-il, je connais trop bien votre délicatesse pour la suspecter jamais.

Le maître des Ravines vit le sourire et comprit les

paroles ; mais il ne s'en formalisa point. Il était incapable de rancune contre un homme qui possédait un million et en faisait un si bon usage. Il conduisit bientôt Maxime au salon, où il le présenta à sa fille en disant :

— Voici ton fiancé, mon enfant. A bientôt la noce.

Une charmante rougeur colora le front de Camille. Elle tendit simplement la main au jeune homme et dit d'une voix douce et calme :

— Merci mon père, je suis heureuse.

Maxime saisit la main qu'on lui offrait, il y imprima son cœur dans un baiser. En cet instant d'ivresse il ne songeait plus à la cupidité de Bamalec, il avait même oublié jusqu'à ses propres remords.

Lorsque Maxime retourna au Stangaïa, la nuit enveloppait la campagne, les étoiles diamantaient le firmament, de fraîches senteurs embaumaient l'air, la nature assoupie invitait au repos, elle exhalait de vagues bruissements qui berçaient le cœur avec mollesse. Sous l'influence de cette heure sereine, pénétré surtout de la pensée de Camille, il s'avavançait lentement dans une pente qui serpentait sur les coteaux.

Pour la première fois, depuis la mort de son on-

cle, il savourait les délices d'une belle soirée ; pour la première fois il s'entretenait avec lui-même, sans oppression, de celle qu'il aimait. Si tourmentée qu'elle soit, l'âme humaine a toujours quelques intermittences de quiétude et de paix.

— Bonté du ciel ! se disait-il, Camille sera ma femme ! Elle va bientôt entrer dans ma vie et y apporter tous les sourires de sa jeunesse, de sa grâce, de sa beauté ! Quelle joie ! Ah ! que Dieu me punisse, si je ne la fais pas la plus enviée des femmes ! Elle ne rêvera pas un vœu sans que je le devine ! Elle ne révera pas une impossibilité sans que je la réalise ! A elle toutes les recherches du luxe, toutes les coquetteries de la parure. A elle toutes les fêtes et tous les plaisirs ! Mais que dis-je ? suis-je assez insensé ? puis-je oublier ainsi qu'elle est la plus modeste et la plus noble créature du monde ! Elle méprisera le bruit et le faste. Elle voudra vivre sans éclat, devenir la fée protectrice de nos pauvres chaumières. Riche, bien riche sera son budget de charité. Les malheureux auront pour elle des bénédictions sans nombre ; peut-être quelques-uns s'égareront-elles sur moi. Ah ! je pressens qu'elle portera bonheur !

Après une pause il reprit :

— Qui devinerait que cet ange est la fille de Ba-

malec ? la vulgarité engendrant la distinction ; les instincts les plus grossiers produisant les sentiments les plus exquis : quel contraste ! Comme le créateur se complait étrangement dans les oppositions, les antithèses. Mais que m'importe le père ; je ne vois que l'enfant : Camille seule existe pour moi !

— Alors William Maxwell n'existe pas pour vous ? s'écria une voix stridente et sarcastique à travers l'obscurité.

Un frisson glacé courut dans toutes les veines de Maxime. Il vit se dresser une ombre près de lui et recula de trois pas.

— Qui va là ? s'écria-t-il de ce ton vibrant qui est l'énergie de la terreur.

— Eh ! parbleu ! c'est moi, Philippe Kerven, votre factotum. Je reviens d'une ferme voisine et je retourne au château. Si vous le permettez, nous ferons route ensemble. Aussi bien, il faut que je vous parle.

— Que prétendez-vous me dire ? balbutia le jeune homme. Pourquoi avez-vous prononcé le nom...

— De William Maxwell ? Ah ! par ma foi ! il ne me sera pas difficile de vous l'expliquer. Ce nom était écrit sur le testament de votre oncle, et j'ai voulu vous prévenir que j'en étais instruit.

pour la ratification des actes de la conférence.

Le prince Gortschakoff a répondu que les plénipotentiaires de la Prusse et de l'Autriche seraient reçus par lui à Saint-Petersbourg ; que le résultat de la conférence entre les trois puissances pourrait être consigné dans un traité, enfin, que cette conférence aurait pour point de départ les six points proposés.

Répondant à la deuxième question, le prince Gortschakoff a dit que le résultat de la conférence serait officiellement communiqué à l'Angleterre et à la France.

J'insistai, ajoute lord Napier, pour savoir si le résultat de la conférence devait former un traité que devraient signer toutes les puissances signataires des traités de 1815.

Le prince Gortschakoff, sans refuser d'une manière absolue, a répété que la Russie ne permettrait jamais une intervention des puissances dans ses affaires intérieures. — Havas.

Les deux Chambres du Parlement anglais ont consacré une nouvelle séance aux affaires de Pologne. Le comte Russell, à la Chambre des lords, et lord Palmerston, à celle des communes, ont pris l'un et l'autre la parole, mais sans rien ajouter à ce que tout le monde sait sur l'attitude de l'Angleterre. On peut remarquer, toutefois, que ces débats ont été plus accentués que ceux de la semaine dernière ; la réponse russe a excité une désapprobation qui se traduit dans les discours qui ont été prononcés.

Le comte Russell a développé son thème favori, à savoir qu'on peut ouvrir des négociations diplomatiques sans être prêt à faire la guerre en cas de refus. Lord Palmerston, qui partage sur ce point les vues de son noble ami, mais qui n'entend se lier ni pour la paix ni pour la guerre, a caractérisé en ces termes la situation diplomatique créée par la réponse de la Russie :

« Une grande démarche a déjà été faite. Jusqu'à présent, la Russie avait prétendu que l'insurrection de 1831 l'avait délivrée de toutes les obligations de l'acte de Vienne, et qu'elle pouvait traiter la Pologne comme sa conquête. Maintenant la Russie admet le droit des puissances signataires des traités de Vienne d'intervenir dans les limites de ces traités. Les nouvelles démarches que doit faire le gouvernement sont trop importantes pour pouvoir être exposées dans une réponse improvisée, surtout quand le gouvernement doit agir de concert avec la France et l'Autriche. »

C'est là ce qui s'appelle ne pas se compromettre. Mais que deviendraient aussi, au milieu de ces interpellations incessantes, les ministres britanniques, s'ils ne possédaient à fond le grand art de parler pour ne rien dire ? (La France).

Des mouvements de paysans menaçants pour

les propriétaires se sont produits à Bothnia, dans la Gallicie occidentale. Il a fallu la force pour empêcher le pillage de s'organiser. Bothnia a été le centre et le principal théâtre des événements de 1846. Depuis lors, il est resté entre les paysans et les propriétaires des haines enracinées et des colères sourdes.

On attribue l'explosion actuelle à l'action d'agents russes. Il n'y aurait rien d'impossible à ce que les Russes, furieux qu'une expédition ait été organisée en Gallicie pour envahir la Volhynie, aient voulu réagir et forcer les Galliciens à se tenir tranquilles chez eux, en fomentant de nouveau cette terrible question des paysans. (Idem.)

La prise d'armes des Circassiens contre la Russie prend chaque jour plus d'extension ; non-seulement dans les anciennes contrées où la paix n'a jamais été qu'une trêve, comme dans l'Abasie, par exemple, les montagnards ont remporté d'importants avantages, mais dans le Daghestan même, ils ont enlevé une forteresse défendue par neuf cents hommes. Or, le Daghestan est une province où tout retour offensif semblait impossible de la part des montagnards.

Les Russes l'ont sillonnée de grandes routes stratégiques qu'ils déclaraient devoir leur assurer à jamais la possession du pays. Ils viennent pourtant d'y éprouver une série d'échecs graves. On attribue ces échecs à la diminution considérable des troupes russes.

L'insurrection de Pologne aurait nécessité le rappel des meilleurs régiments, et ceux qui restent sont mêlés dans une telle proportion de déportés et de condamnés politiques, que les Circassiens trouvent à chaque moment des auxiliaires dans les rangs de leurs ennemis, sans compter le nombre incroyable des déserteurs qui viennent apporter un renfort souvent utile aux montagnards.

C'est ainsi que depuis le commencement de la nouvelle guerre, un grand nombre de Polonais sont parvenus à s'échapper des lignes russes et, dans les montagnes du Caucase, les généraux moscovites trouvent encore devant eux ces implacables ennemis. (Idem.)

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les dépêches de New-York. Elles signalent des faits extrêmement importants : une émeute qui a ensanglanté cette ville pendant trois jours et qui a forcé le gouvernement à suspendre la conscription, la prise de Port-Hudson, la retraite de l'armée confédérée en Virginie et une nouvelle attaque de Charleston par les fédéraux.

New-York, 15 juillet. — La conscription a commencé ici samedi dernier.

Ce matin, la populace s'étant réunie devant le bureau du prévôt, a envahi ses bureaux, s'est emparée des papiers, a chassé les officiers recruteurs et a mis le feu au bâtiment. Les

flammes ont gagné les maisons adjacentes. Les pompiers ayant refusé leur service, beaucoup de maisons ont brûlé. Quinze mille individus environ ont pris part aux troubles. Plusieurs policemen ont été tués.

New-York, 14 juillet. — De grands désordres ont eu lieu la nuit dernière. Une foule considérable, composée surtout d'ouvriers et de femmes, et conduite par un nommé Andrews et par 500 autres chefs, a parcouru en divers corps, les principaux quartiers de la ville. Elle a mis le feu à l'arsenal et à bon nombre de maisons. Elle a attaqué et brûlé le bureau du journal la Tribune. Des passants ont été assaillis et dévalisés dans Broadway. Tout nègre rencontré par ces forcenés était tué. Cinquante de ces malheureux ont ainsi péri. L'un d'eux a été pendu ; on a ensuite allumé du feu au-dessous de son corps et on l'a brûlé. Le détachement, qui était de garde chez le prévôt, a tiré sur cette populace, mais il a été vaincu et horriblement maltraité.

Le maire de New-York a convoqué les citoyens pour former une garde spéciale. Des forces militaires considérables ont été appelées de Baltimore.

Les troubles continuent aujourd'hui. Les affaires sont arrêtées. Les magasins et les boutiques sont fermés.

Les journaux républicains accusent le parti anti-abolitionniste d'être au fond de tous ces troubles.

New-York, 15 juillet. — Hier soir, les troubles ont continué dans toute la ville de New-York. Beaucoup de personnes ont été tuées. La populace s'étant emparée du colonel Obrian, l'a pendu à un reverbère. Les émeutiers sont en force considérable dans la partie supérieure de la ville, où ils ont brûlé des maisons et commis des atrocités. Tous les nègres sont en fuite. Le trouble a gagné l'île Staten, les maisons des nègres ont été brûlées à Broklyn.

Le gouverneur Seymour a annoncé qu'il avait écrit à Washington pour demander l'ajournement de la conscription.

Le Herald annonce que M. Seymour a reçu de Washington l'ordre de suspendre la conscription.

15 juillet, soir. — La partie supérieure de la ville est au pouvoir de la populace qui a brûlé et détruit un grand nombre de maisons.

De nombreuses collisions ont eu lieu entre les troupes et la populace. Il a fallu faire usage du canon contre les émeutiers. Il y a eu plusieurs morts. On ne doute pas que la révolte ne soit bientôt réprimée. — Havas.

On annonce, par la voie de New-York, que le général Forey avait organisé, à Mexico, un gouvernement provisoire, et que la nation mexicaine allait être appelée à voter le plébiscite qui doit décider de la réforme de son gouvernement.

Nous apprenons, par la voie de la Havane, que Juarez, abandonné par les troupes qui l'accompagnaient, aurait renoncé à occuper San Luis Potosi, et qu'il se dirigeait vers la côte du Pacifique, afin de s'embarquer pour New-York. (La France)

Le Moniteur publie un rapport du ministre de l'intérieur sur le service des chemins vicinaux pendant la période quinquennale de 1857 à 1861.

Ce volumineux document, daté du 18 juin dernier, et signé par M. le comte de Persigny, qui avait porté sur cette branche de l'administration une attention particulière, n'occupe pas moins de dix-neuf colonnes serrées du journal officiel. Nous en détachons un extrait propre à donner une idée d'ensemble de l'impulsion qu'ont reçues les voies de communication depuis la loi du 21 mai 1836, et surtout depuis le rétablissement de l'Empire. Il constate que jamais, à aucune époque, les travaux de voirie n'ont été poussés avec autant d'activité. « Les villes se transforment, dit le ministre, les routes impériales et départementales s'achèvent ou se rectifient, le réseau des voies ferrées se développe et se complète, et les chemins vicinaux, ces modestes, mais puissants auxiliaires de l'agriculture et de l'industrie, étendent sur toute la surface de l'Empire les bienfaits d'une circulation facile. »

L'allocation récente de 25 millions en faveur des chemins vicinaux, due à l'initiative impériale, a imprimé un nouvel élan aux travaux de la vicinalité, et il est permis d'espérer l'accomplissement du vœu patriotique émis par le ministre, de voir, sous le règne actuel, les plus pauvres communes dotées, comme les plus riches, de voies de communication qui sont le véritable élément de la prospérité des campagnes.

Le Moniteur publie également un rapport du ministre de la marine, qui propose l'abolition de la censure dans les colonies. La presse coloniale a vécu, jusqu'à ce jour, sous un régime exceptionnel, motivé par la situation morale des colonies elles-mêmes, où régnaient entre les diverses classes de la société des animosités dangereuses et pouvant être facilement excitées. Ni sous la Restauration, ni sous Louis-Philippe, ni en 1848, on n'avait jugé à propos de soumettre la presse à la législation métropolitaine. M. le comte de Chasseloup-Laubat croit que l'apaisement des esprits et la transformation qui s'est opérée dans la société coloniale rendent aujourd'hui cette assimilation possible ; c'est un progrès dont il convient de féliciter les colonies, puisqu'elles participent au mouvement libéral qui s'opère dans la mère-patrie, il est juste qu'elles en recueillent à leur tour les bienfaits.

Maxime resta pétrifié.

— Si j'ai tardé à vous faire cette déclaration, reprit Kerven, c'est par pure bonté d'âme. Vous étiez malade, j'ai voulu attendre que vous fussiez parfaitement rétabli... et aussi, pensa-t-il, qu'on eût enlevé les scellés mis sur la succession.

— Omon Dieu ! put à peine articuler Maxime.

— A propos, continua le factotum, savez-vous ce qu'est devenu ce testament ? Vous ne répondez pas. Eh bien ! je vais vous l'apprendre, moi. Ce testament.

— Malheureux ! taisez-vous !

— Ce testament a été brûlé par...

— Ah ! démon ! pas un mot de plus.

Et Philippe Kerven se sentit violemment étreindre à la gorge. Le nom qu'il allait prononcer n'en put sortir.

Il était robuste, lui aussi ; il tenta de se dégager par un énergique effort, mais ce fut en vain. Le poignet de fer se desserra de lui-même.

— Mille tonnerres ! j'ai cru que vous alliez m'étrangler, murmura le patient d'une voix altérée. C'eût été là, j'en conviens, une assez bonne manière de vous assurer le secret.

— Il en est sans doute un autre que tu veux m'in-

poser, misérable !

— Pas d'injures, mon cher maître, et nous pourrions nous entendre. Vrai, je ne compte point trop abuser de mes avantages. Soyez bon diable, et je ne serai pas un mauvais serviteur.

— Allons, parle, que demandes-tu ?

— Voyons, qu'est-ce que je puis bien exiger sans passer à vos yeux pour un Arabe.

Il se mit à réfléchir.

Pendant ce temps, la lune montait à l'horizon : elle commençait à éclairer la campagne de ses rayons obliques. Sa lueur vint illuminer soudain le paysage. Les deux hommes se dessinèrent alors sur le ciel où palissaient les étoiles. L'un paraissait abattu, c'était Maxime ; l'autre avait la mine triomphante, c'était Kerven.

— Eh ! eh ! supputa ce dernier, le papa Tréhouart a laissé au moins un million. Je sais cela, moi, qu'il entretenait quelquefois de ses affaires. Un million c'est un beau denier, oui-dà. Il eût laissé bien davantage, le cher homme, car il n'était guère dépensier, s'il n'avait pas eu la manie de distribuer en aumônes une bonne part de ses revenus. Il est vrai qu'il avait des raisons pour en agir ainsi.

— Quelles raisons ? que signifie ?

— Cela signifie...

Mais Kerven s'interrompit aussitôt.

— Respect aux morts, pensa-t-il, il ne faut pas divulguer le secret de la tombe, ça peut porter malheur. Et puis, poursuivit-il, si le neveu savait l'origine de la fortune, peut-être lui passerait-il en tête la fantaisie de n'en plus vouloir et refuserait-il de payer mon silence. Méfions-nous. Il y a des êtres si originaux.

— Pourquoi n'achevez-vous pas votre réponse ?

— Parce que c'est une pure supposition. En effet, voyant le bonhomme si charitable, j'ai imaginé qu'il avait sans doute commis dans sa jeunesse quelque peccadille et qu'il se soulageait en faisant l'aumône. Qui n'a pas une faute pour le moins à se reprocher tôt ou tard dans la vie ? On n'est pas parfait, n'est-il pas vrai, mon cher maître ?

Disant cela, il ricanaît.

— Finissons-en ! s'écria Maxime, quelle somme exigez-vous ?

— Cinquante mille francs, est-ce trop ? Sur un million, c'est cinq pour cent. Allons, avouez que je suis bien raisonnable.

— Cinquante mille francs, soit. Vous les aurez, mais à une condition.

Laquelle, s'il vous plaît ?

— Vous quitterez le pays, la France même ; vous irez vivre à l'étranger.

— Ma foi ! voilà qui est à merveille, et je ne vous refuserai point cette satisfaction. Justement j'ai formé le projet d'aller avec mes cinquante mille francs m'établir dans une contrée où l'argent vaut en ce moment, dit-on, son pesant d'or, en Californie. Comptez donc sur mon prochain départ.

— J'y compte. Je vous remettrai un coupon de rente représentant la somme. Il vous sera facile d'en réaliser la valeur.

— Fort bien. Je le vendrai à Paris que je veux visiter avant de m'embarquer au Havre.

— Un mot encore : vous avez prononcé le nom de William Maxwell.

— Avez-vous jamais vu cet homme ?

— Jamais.

— Est-ce une réalité ? Est-ce une fiction cet Anglais ? le savez-vous ?

— C'est une réalité.

Maxime tressaillit.

— Il vit donc ? reprit-il avec anxiété.

— Peuh ! je le crois mort, au contraire.

Un éclair de joie traversa le regard du jeune homme.

Nouvelles Diverses.

Le *Siècle* a reçu un avertissement conçu en ces termes :

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur :

Vu le numéro du journal le *Siècle*, en date du 21 juillet, lequel contient à la première page un article intitulé : *Un plébiscite pour la Pologne*, signé : *Léon Plée* ;

Considérant que le journal le *Siècle*, dans son article ci-dessus visé, en proposant une sorte d'appel au peuple sur une question de politique étrangère, dont la Constitution a remis la décision à l'Empereur, a porté atteinte à l'autorité de l'Empereur et aux bases essentielles de la Constitution ;

Considérant que de pareils écarts ne peuvent que compromettre les intérêts de la grande cause que l'on prétend servir, et donner prétexte à des agitations que le gouvernement ne saurait tolérer ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Un deuxième avertissement est donné au journal le *Siècle*, dans la personne de M. Sougère, l'un des gérants responsables du dit journal, et celle de M. Léon Plée, signataire de l'article.

Art. 2. Le préfet de police chargé de la direction générale de la sûreté publique assurera l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 juillet 1863.

Le ministre de l'intérieur,
BOUDET.

— Les prisonniers de l'*Aunis* ont été rendus à la France par la voie de terre, et ils viennent d'arriver dans les prisons de Chambéry.

(La France.)

— Les prisonniers mexicains arrivés de la Vera-Cruz sur la frégate à vapeur le *Darien* et sur la frégate-transport la *Cérés* ont été débarqués. Ils doivent, dit-on, être internés dans le Midi de la France dont le climat sera plus en rapport avec celui de leur pays. Ces prisonniers se décomposent en 100 officiers de tous grades et 350 sous-officiers et soldats.

On écrit de Brest, que les prisonniers mexicains seront définitivement envoyés à Tours et à Toulouse.

— Une célèbre acrobate, que l'on avait surnommée à Londres *M^{me} Blondin*, vient de se tuer à Birmingham.

Pendant que cette femme, dit l'*Express*, marchait sur une corde roide à Aston Park, la corde s'est rompue ; elle a été précipitée à terre et tuée sur le coup. Cette femme, connue sous le nom de *M^{me} Geneive*, avait, une première fois, traversé la corde ayant de lourdes chaînes attachées aux mains et aux pieds. Lorsqu'elle voulut revenir, la corde se rompit ; il n'y eut alors qu'un cri d'horreur et d'effroi ;

elle était tombée à terre et elle avait expiré sur le champ. La foule s'était précipitée vers le théâtre de l'accident ; sa mort a dû être instantanée : elle s'est brisée l'épine dorsale. Elle était dans le sixième mois de sa grossesse. Elle laisse plusieurs enfants tout jeunes, et prenait soin de son vieux père.

— Encore un déplorable accident causé par le feu. Mardi dernier, l'amiral anglais Blake, qui habite Anglesey-Housse, à Torquay, était sorti quelque temps avec ses deux filles. Lorsqu'ils rentrèrent, l'aînée s'aperçut que, par suite d'un accident inexplicable, le feu avait pris à sa table de toilette. Elle eut l'imprudence de s'en approcher, et la flamme se communiqua immédiatement à sa robe de mousseline. A ses cris, son père accourut, ainsi que sa sœur, qui fut cruellement brûlée en voulant la secourir. Enfin, avec l'aide des gens de services, on parvint à éteindre le feu, mais la malheureuse victime de cet accident était trop profondément atteinte. Elle a succombé jeudi matin. Sa sœur est gravement blessée.

— Un médecin, ayant eu à s'occuper d'un chien atteint de la rage, remarqua, après la mort de l'animal, que des insectes, des mouches, s'étaient précipitées en certain nombre sur le cadavre. Il eut l'idée d'en réunir quelques-unes, et d'exposer deux ou trois chiens en bonne santé à leurs morsures. Ces animaux ne tardèrent pas à être atteints d'hydrophobie. L'inoculation du virus avait eu lieu de la manière la plus intense.

Chronique Locale.

Le *Moniteur* contient une circulaire de M. Boudet, ministre de l'intérieur, en date du 24 juillet, adressée aux préfets, concernant l'ouverture de la chasse dans les trois zones des départements de l'empire. Pour les 1^{re} et 3^e zones l'ouverture aura lieu les 14 août et 12 septembre, pour la 2^e zone le 29 août.

Ces jours derniers, au Longeron, des ouvriers carriers étaient occupés à déplacer, pour la construction du pont, quelques-unes de ces monstrueuses roches granitiques qui hérissent les coteaux pittoresques qui bordent la Sèvre-Nantaise. L'un d'eux, qui piochait sous un bloc pesant au moins cinquante mille kilogrammes, entendit tout-à-coup un craquement effroyable, et s'écria, en cherchant à fuir : Ah ! je suis un homme mort !

Il tomba à plat ventre auprès d'un fragment de rocher représentant à peu près le volume d'un homme, et le bloc qui venait de se détacher roula sur la pente et passa sur lui. Il devait être écrasé et réduit en lambeaux. Les autres carriers, vivement impressionnés, accoururent et le trouvèrent vivant, un peu contusionné, mais si profondément effrayé, qu'il

ne put travailler le lendemain. Le fragment de rocher auprès duquel il était heureusement tombé lui avait sauvé la vie.

VILLE DE SAUMUR.

Le maire de la ville de Saumur informe ses administrés qu'à l'occasion de la solennité du 15 août, le marché se tiendra cette année le vendredi 14 dudit mois.

Hôtel-de-ville de Saumur, le 24 juillet 1863.

Le Maire,
CHEDEAU, adjoint.

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE DU 15 AOUT.

Nous, Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif ;

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale ;

Considérant en outre que cette solennité a été, de tout temps, la fête de la ville de Saumur ;

Après nous être concerté avec les autorités militaires ;

Avons arrêté les dispositions suivantes :

Art. 1^{er}. — Un *Te Deum*, auquel seront conviées les autorités civiles et militaires, sera chanté dans l'église Saint-Pierre.

Art. 2. — Immédiatement après le *Te Deum*, une revue sera passée sur le quai de Limoges, par M. le général commandant l'École impériale de cavalerie.

Art. 3. — Aussitôt après la revue, des courses nautiques auront lieu sur la Loire, dans un espace compris entre le pont Cessart et le port Saint-Michel. Ces courses seront divisées comme suit :

Course à un rameur, 1^{re} série, Skiffs de 7 mètres et au-dessus.

Prix de la ville : 1^{er} prix, Médaille d'argent.

— 2^{me} prix, Médaille de bronze.

Course à deux rameurs.

Prix de la ville : 1^{er} prix, Médaille d'argent.

— 2^{me} prix, Pavillon d'honneur.

Course à quatre rameurs.

Prix de la ville : 1^{er} prix, Médaille de vermeil.

— 2^{me} prix, Médaille d'argent.

Course à six rameurs.

Prix de la ville (unique) : Médaille de vermeil.

(Trois engagements ou pas de course).

Course en Funney, 2^e série, ou embarcation à un rameur, ne dépassant pas 7 mètres.

Prix de la ville : 1^{er} prix, Médaille d'argent.

— 2^{me} prix, Médaille de bronze.

Course à la bourde.

Prix de la société nautique : 1^{er} prix, 20 fr.

— 2^{me} prix, 10 fr.

Course d'ensemble (un prix de chaque série.)

Prix de consolation : Un panier de vin de Champagne.

Les engagements à ces courses devront être adressés, avant le 10 août prochain, au Président de la Société nautique, 26, place de la Bilange, à Saumur.

Art. 4. — Des jeux de toutes sortes, ainsi que des danses publiques, seront établis sur le quai de Limoges et sur la place de la Bilange.

Art. 5. — Un feu d'artifice composé de pièces mobiles et tournantes, de pièces fixes, de pièces détonnantes avec feux d'air et grands coups de feux très-variés, et terminé par un bouquet, sera tiré à 8 heures du soir, sur le bord de la Loire. Durant les intermèdes, divers morceaux d'harmonie seront exécutés par la musique de l'École impériale de cavalerie.

Art. 6. — Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales, et à illuminer dans la soirée.

Les bâtiments et édifices publics seront aussi illuminés.

Art. 7. — Le Commissaire de police et les Agents sous ses ordres sont chargés de surveiller l'exécution des présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 juillet 1863.

Le Maire, LOUVET.

Vu et approuvé :

Le Sous-Préfet de Saumur,
V^e O'NEILL DE TYRONE.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ CONCERNANT LES ABAT-JOUR.

Nous, Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif,

Vu les lois des 16-24 août 1790 et 18 juillet 1857 ;

Vu les règlements de police des 12 juin 1839 et 1^{er} juillet 1851 ;

Considérant que l'usage généralement répandu de placer devant les boutiques ou magasins des abat-jour à une hauteur et sur une étendue indéterminée, a pour inconvénient de gêner la circulation des voitures, chevaux et piétons sur la voie publique, et d'exposer les passants à de nombreux accidents.

Avons arrêté ce qui suit :

Les articles des règlements sus-visés sont modifiés et complétés de la manière suivante :

Art. 1^{er}. Les abat-jour devront être en toile, coutil ou étoffe quelconque et ne pourront être établis que sur tringles et rouleaux, et non sur châssis.

La largeur des joues et des pentes bordant ces abat-jour ne pourra dépasser 0 m. 32 c. au maximum.

Art. 2. La saillie sur la voie publique des abat-jour ne pourra excéder 1 m. 25 c. dans les rues de 5 m. de largeur, 1 m. 50 c. dans les

il venait de disparaître.

Après de vaines recherches et de vaines suppositions, Maxime finit par croire qu'il avait été le jouet d'une hallucination ; le calme se répandit de nouveau sur ses pensées. Il partit pour les Ravines en criant d'un ton résolu :

— Au diable le tourment ! En dépit de tout, même de ma conscience, je veux être heureux !

(La suite au prochain numéro.)

M. Coulon vient d'écrire un ouvrage intitulé *Fides ou Christianisme et Progrès*, qui se recommande autant par la justesse et l'élévation des pensées que par la fraîcheur et le coloris du style. Cette question si délicate et si difficile a été abordée avec beaucoup d'aisance par M. Coulon et traitée avec une véritable habileté. L'auteur a déjà reçu les félicitations de plusieurs membres du clergé et de plusieurs écrivains distingués. (Voir aux annonces.)

— Quelle raison avez-vous de croire cela ?

— J'ai récemment pris moi-même des informations à Londres. Il en est résulté pour moi la présomption que ce William Maxwell n'existait plus.

— La présomption, mais non la certitude.

Et Maxime soupira.

— Tiens, tiens, se dit Kerven, il a des scrupules. Décidément j'ai bien fait de lui cacher qu'il hérite d'un million volé. Ça brûle un testament, et ça a des remords. Quelle pitié !

— Mon oncle a-t-il connu le résultat de vos informations ?

— Parfaitement, c'est d'après son ordre que je me suis rendu en Angleterre.

— Comment a-t-il pu, sur de vagues indices, rédiger son testament ?

Kerven sourit, mais il n'avoua pas qu'il avait trompé le vieux Tréhouart.

— Le bonhomme, répondit-il avec astuce, écrivait quelquefois à Londres. Ses renseignements personnels lui ont fait sans doute ajouter foi à l'existence de son William Maxwell. Pour moi, je vous le répète, je le crois mort. Tranquillisez-vous.

— Faites ce soir vos préparatifs. Vous vous mettez en route demain matin.

— C'est convenu. Je partirai immédiatement après que vous m'aurez remis le petit coupon.

— Vous me jurez de garder le silence ?

— Je vous le jure ! je n'ai d'ailleurs aucun intérêt à parler.

Les deux interlocuteurs se séparèrent : l'un prit à travers les champs, l'autre suivit le sentier.

Le lendemain, Philippe Kerven allait monter en diligence à Morlaix pour se rendre à Paris. Chemin faisant, il se rappela que le faux Maxwell et son faux cousin attendaient un avis pour traverser le détroit et se présenter au Stangala.

— Les prévenirai-je de ce qui s'est passé ? se demanda-t-il. Bah ! des gens qui ont pillé la bourse d'un ancien camarade ne méritent aucune considération. Qu'ils fassent comme ils l'entendront. Je n'en ai nul souci, et leur souhaite d'être bientôt pendus ! — Là-dessus il s'endormit au bercement de la voiture et rêva millions.

Presque à la même heure, Maxime était dans sa chambre. Il achevait sa toilette pour se rendre aux Ravines. Il était dans une de ces dispositions d'esprit où tout apparaît sous un jour favorable, où l'homme ressent pour lui-même une souveraine indulgence. Il ne mettait pas en doute la mort de William Max-

well, dès-lors il considérait comme de peu de gravité l'acte sans préméditation dont il s'était rendu coupable.

— Soyons homme ! se disait-il, chassons les puérils fantômes qui ont depuis quelque temps attristé mon imagination ; qu'ils ne puissent pas assombrir les jours de soleil près de se lever sur ma vie ! Il est temps de reprendre sur moi-même un empire absolu et d'oublier ce testament maudit.

— Le misérable ! proféra une voix sourde, le misérable !... il a brûlé le testament !

Maxime bondit ; puis il resta immobile, atterré, l'œil fixe, l'oreille tendue.

— Quelle est cette rumeur ? murmura-t-il éfaré.

Mais rien ne répondit.

S'arrachant tout-à-coup à cette stupeur, il fouilla rapidement tous les coins de sa chambre ; il n'y vit personne.

Il ouvrit alors la porte et plongea dans le corridor son regard anxieux ; mais il régnait là un profond silence et une complète solitude.

S'il eût, il est vrai, dirigé plus tôt ses investigations de ce côté, il eût aperçu Simplicie s'acheminant vers l'extrémité du couloir où il habitait et où

rues de 6 m., et 2 m. dans les rues ayant une largeur supérieure à 6 m.

Dans les rues ayant une largeur moindre que 5 m., les abat-jour seront remplacés par des stores.

Il en sera de même dans toutes les rues ayant moins de 6 m. lorsque la simultanéité de deux abat-jour, dans deux maisons se faisant face, gênera la circulation publique.

Art. 3. Les supports des abat-jour seront élevés contre les murs, à deux mètres au moins au-dessus du pavage ou du trottoir. La hauteur du passage libre sous tout abat-jour, bordures et pentes comprises, ne devra jamais être inférieure à 2 m.

Art. 4. Il est défendu de laisser pendre des cordons ou ficelles le long des abat-jour, ou de fixer à terre ces abat-jour au moyen desdites cordes et ficelles.

Art. 5. Quinze jours après la publication du présent arrêté, tous les abat-jour de boutiques ou magasins doivent être rétablis ou réformés conformément aux dispositions qui précèdent.

Art. 6. L'architecte-voyer de la ville et le commissaire de police, chacun en ce qui le

concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 juillet 1863.
Le Maire, LOUVET.

Vra : etc.

Hier lundi, un incendie a éclaté à la ferme de la Godinière, commune d'Allonnes. On le croit occasionné par une lézarde de la cheminée, par laquelle le feu a été communiqué au grenier.

Le dommage est évalué à environ 1,400 fr. Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Rzescow (Gallicie), 27 juillet. — Une véritable bataille rangée a eu lieu, le 24, à Krasnystaw, entre les détachements réunis de Rudzki, Jankowski et Krysinski, et les troupes russes commandées par le général Chrustcheff. La victoire des Polonais a été complète. Les troupes russes se sont complètement débandées, après avoir perdu 700 hommes.

Cette victoire a produit un effet immense dans le palatinat de Lublin.

Londres, 27 juillet. — Le Morning-Post pense que si la Russie n'a pas encore cédé, c'est qu'elle ne croit pas à l'alliance des trois puissances. — Havas.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 25 juillet 1863.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le général Oudinot, duc de Reggio. — Campement des spahis à Saint-Maur. — Nouveau théâtre des Variétés à Genève. — Monument du prince Albert. — Chronique musicale. — Un Salon contemporain. — La Clé des champs. — La Fosse aux lions. — Salon de 1865 : tableaux reproduits par l'Illustration. — Gazette du Palais. — Les Faucheurs sauvages (fin). — Le Corail. — M. Aimé Capitan. — Fête de bienfaisance à Avesnes. — Bulletin bibliographique.

Gravures : Chalet de l'Empereur à Vichy. — Le général Oudinot, duc de Reggio. — Campement des spahis à Saint-Maur. — Nouveau théâtre des Variétés à Genève. — Monument du prince Albert. — La Moisson. — La Fosse aux lions. — Salon de 1865 : Récréation de Louis XI; Supplice d'une Vestale; Femme de la campagne de Rome donnant à boire à un berger. — Les Faucheurs sauvages (4 gravures). M. Aimé Capitan. — Fête de bienfaisance à Avesnes. — Rébus.

Marché de Saumur du 25 juillet.

Froment (h. 77 k.)	19 15	Huile de lin.	57 50
2 ^e qualité, de 74 k.	18 40	Paille hors barrière	28 66
Seigle.	9 20	Foin.	64 66
Orge.	11 50	Luzeine (les 750 k)	58 50
Avoine (entrée)	8 35	Graine de trèfle	54 —
Fèves.	12 —	— de luzerne.	70 —
Pois blancs.	20 —	— de colza.	24 50
— rouges.	18 —	— de lin.	31 —
Cire jaune (50 kil).	160 —	Amandes en coques (l'hectolitre)	— —
Huile de noix ord.	65 —	— cassées (50 k.)	65 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1862.	1 ^{re} qualité 120 à 140
Ordin., envir. de Saumur, 1862	1 ^{re} id. 75 à »
Id.	2 ^e id. 70 à »
Saint-Léger et environs 1862,	1 ^{re} id. 65 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1862.	1 ^{re} id. 65 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »
La Vienne, 1862.	50 à 60
ROUGES (3).	
Souza et environs 1862.	90 à 100
Champigny, 1862.	1 ^{re} qualité 180 à »
Id.	2 ^e id. 120 à 140
Varrains, 1862.	80 à 100
Bourgueil, 1862.	1 ^{re} qualité 100 à 110
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Restigny 1862.	85 à 90
Chinon, 1862.	1 ^{re} id. 90 à »
Id.	2 ^e id. 80 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière.

Demande en séparation de biens.

D'un exploit du ministère de Mangonneau, huissier à Doué, en date du 27 juillet 1863, enregistré,

Il résulte que la dame Joséphine-Augustine-Éléonore Robert, épouse du sieur François Rétault, tailleur, demeurant à Doué,

Admise à l'assistance judiciaire, A formé contre son mari une demande en séparation de biens.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné, constitué pour la dame Rétault.

Saumur, le 28 juillet 1863.
(457) BEAUREPAIRE.

Cabinet d'affaires de FRANÇOIS PERRICHER, rue du Marché-Noir, 21, Saumur.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ
située dans l'Indre-et-Loire,
D'une contenance de 400 hectares.

Cette propriété, desservie par des routes départementales, offre tous les avantages de produit et d'agrément.

Elle est la plus giboyeuse du département. (458)

MAISON,
N° 3, rue de l'Ancienne-Messagerie, occupée par M. Morant, contrôleur,

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1864.

MAISON,
N° 9, rue de l'Ancienne-Messagerie, AVEC COUR, ÉCURIE ET REMISE, Occupée par M. Bossard, médecin,

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1864.

S'adresser à M. DELACOUR-OUVIARD, même rue. (459)

MAISON A LOUER
PRÉSENTEMENT,

Située au bas du Petit-Puy, route de Dampierre, avec un joli jardin. S'adresser à M. Javaud, libraire, à Saumur. (119)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre prochain.

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert, joignant la route de Tours des deux côtés, consistant en deux corps de bâtiments, jardins bien plantés d'arbres à fruits et de ceps en bon rapport, quêtier et une pièce d'eau très-poisseuse.

Il y aura facilités pour le paiement.

S'adresser à M. PERREAU-BOUGE, quai de Limoges, 145, à Saumur.

BON BILLARD

A VENDRE
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON, située rue de la Basse-Ile, avec jardin. S'adresser à M. DELABARRE. (445)

LE CABINET D'AFFAIRES

DE
M. VICTOR FAYET
est toujours rue des Payens, 12.

Ouverture de 9 h. à 5 h.

Succursale à Angers, rue Besnardière, 8. (585)

M^e BODIN, avoué à Saumur, DEMANDE UN CLERC. (452)

UNE MAISON de quincaillerie demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

EN VENTE:

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DE

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

Vient de paraître :

MÉMOIRE

SUR

LES ANCIENNES FORTIFICATIONS MILITAIRES

Connues sous le nom

DE FORTS VITRIFIÉS

Par M. F^d PREVOST,

Capitaine du génie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette question, pleine d'intérêt pour l'archéologie, a été présentée l'année dernière au congrès archéologique tenu dans notre ville. De nouvelles études ont suscité à M. Prevost des idées complètement neuves, qu'il vient d'exposer dans cette brochure et qui sont appelées à jeter un grand jour sur les singulières constructions de La Courbe, près Argentan, de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Péran (Côtes-du-Nord).

In-8°. — Prix : Un franc.

En vente à Saumur, chez PAUL GODET, éditeur, et chez JAVAUD, libraire.

ÉCHO DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Journal paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois,

Prix 4 fr. par an,

Bureaux : Librairie de A. JOSSE, éditeur, 8, rue Cassette, Paris, Les abonnements sont d'un an et partent du 1^{er} avril.

PRIME EXCEPTIONNELLE, LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS

Par M. EVRARD.

Épreuve photographique sur papier carton, format in-folio.

La prime et le journal 6 fr.

Ce journal n'étant composé que d'Histoires et de Nouvelles, empruntées à nos meilleurs auteurs, est destiné à remplacer dans les familles cette multitude de petits journaux à bon marché dont la littérature, souvent anti-religieuse, laisse tant à désirer.

La première année est en vente sous le titre de

NOUVELLES ET RÉCITS, un fort vol. grand in-8° à 2 colonnes.

PRIX FRANCO 4 FR.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 25 JUILLET.			BOURSE DU 27 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 10	» 35	» »	67 05	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	95 50	» »	» 65	95 75	» 25	» »
Obligations du Trésor.	445	» »	» »	445	» »	» »
Banque de France.	3390	» »	10	3385	» »	5
Crédit Foncier (estamp.)	1230	» »	10	1230	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1200	» »	5	» »	» »	» »
Crédit Agricole	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier	1045	» 20	» »	1042 50	» »	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	730	» »	» »	730	» »	» »
Orléans (estampillé)	988 75	» »	7 50	990	1 25	» »
Orléans, nouveau	792 50	» »	2 50	792 50	» »	» »
Nord (actions anciennes).	970	» »	2 50	970	» »	» »
Est.	492 50	» »	2 50	490	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	995	» »	7 50	995	» »	» »
Midi.	647 50	7 50	» »	642 50	» »	5
Ouest	521 25	» »	5	525	3 75	» »
Genève	483 75	» »	3 75	488 75	5	» »
Dauphiné	472 50	» »	3 75	475	2 50	» »
Ardennes	460	» »	» »	» »	» »	» »
Algériens	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1550	» »	215	1600	» »	50
Canal de Suez	500	» »	7 50	510	10	» »
Transatlantiques.	497 50	» »	12 50	495	» »	2 50
Autrichiens	445	» »	12 50	420	5	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	540	» »	10	547 50	7 50	» »
Victor-Emmanuel.	392 50	» »	2 50	397 50	5	» »
Russes.	410	» »	5	407 50	» »	2 50
Romains.	395	» »	5	400	5	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	650	» »	» »	650	» »	» »
Saragosse	660	» »	6 25	662 50	2 50	» »
Portugais	500	» »	» »	500	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	303 75	» »	» »	302 50	» »	» »
Orléans	298 75	» »	» »	300	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Ouest	295	» »	» »	292 50	» »	» »
Midi.	296 75	» »	» »	295	» »	» »
Est.	293 75	» »	» »	291 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,